



# Commission des droits

de la personne et  
des droits de la jeunesse

## Direction principale de l'administration

Le 31 octobre 2024

**PAR COURRIEL SEULEMENT  
CONFIDENTIEL**

N/Réf. : ACC-6163

### Objet : **Votre demande d'accès**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès transmise à l'attention de Myrlande Pierre, reçue par courriel le 18 octobre 2024 concernant la version créole de la « **Charte des droits et libertés de la personne simplifiée** »<sup>1</sup> du Québec.

Votre demande précise ce qui suit :

En amont j'ai bien noté que la traduction créole a été effectuée par Sabine Monpierre, conseillère en éducation et promotion des droits à la Commission, et que la révision a été assurée par le KEPKAA<sup>2</sup>.

Je désire me procurer, (...) le **cahier des charges** ou le **document de projet** émis par la Commission et qui consigne le dispositif méthodologique à partir duquel Sabine Monpierre a élaboré la traduction créole de la « **Charte des droits et libertés de la personne simplifiée** ».

(Nos soulignés)

Après vérifications, nous vous informons que la traduction créole de la *Charte des droits et libertés de la personne simplifiée* a été effectuée par Sabine Monpierre et Walph Ferentzi Youyou. La révision de la traduction et les corrections grammaticales, de conjugaison et de syntaxes ont été assurées par le KEPKAA.

Vous trouverez ci-joint la présentation du projet datée de septembre 2023. Nous ne détenons aucun autre document pouvant correspondre à votre demande.

---

<sup>1</sup> [https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/Charte\\_simplifiee\\_Creole.pdf](https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/Charte_simplifiee_Creole.pdf)

<sup>2</sup> Comité International pour la promotion du créole et l'alphabétisation





N/Réf. : ACC-6163

En terminant, nous joignons copie de l'avis de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information prévu à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François Trudel, CRIA  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

JFT/np

p. j.      Présentation du projet – Septembre 2023 (3 pages)  
            Avis de recours en révision

## Traduction de la Charte simplifiée en créole

### Une mise en contexte du projet

En 1976 lorsque la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a été créée selon une disposition de l'article 57 de la Charte des droits et libertés du Québec, il est fait obligation à la Commission de veiller au respect, à l'application et à la promotion de la Charte dans son ensemble sur toute l'étendue de la province. Depuis l'instauration de cette loi quasi constitutionnelle, toute personne se trouvant sur le sol québécois est protégée par les prescrits consacrés dans son préambule.

Bien que la charte considère le français comme étant la seule langue officielle du Québec ainsi que la langue commune de la nation québécoise et la langue d'intégration, toutefois celle-ci reconnaît aussi que toute personne a droit à l'information dans la langue qu'elle maîtrise surtout quand il s'agit de ses droits fondamentaux. Or, depuis des décennies, le Québec accueille un nombre important d'immigrants, au cours de ces trois dernières années, le nombre d'immigrants a connu une forte augmentation. La plupart de ces immigrants viennent des pays du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et des Antilles.

Nombreuses sont les personnes immigrantes qui ne parlent pas le français. Cette difficulté à s'exprimer en français fait en sorte que ces personnes ont beaucoup de mal à s'intégrer dans la société d'accueil et sur le marché du travail. Dans certains cas, elles sont discriminées et ne peuvent pas porter plainte puisqu'elles ne connaissent pas nécessairement leurs droits.

Ces considérations nous portent à croire qu'à côté des enjeux de racisme, de discrimination, de pauvreté, d'exclusion et des barrières linguistiques qui peuvent constituer des obstacles majeurs à leur intégration, il en résulte un besoin de plus en plus urgent de produire des outils informatifs accessibles dans leur langue parlée. C'est dans ce contexte qu'en 2016, la Commission avait décidé de traduire la Charte en version simplifiée dans plusieurs langues étrangères afin d'aider les nouveaux arrivants au Québec à mieux connaître leurs droits. Toutefois, dès la planification du projet, il semble que les communautés créolophones ont été oubliées puisqu'il n'existe pas une version de la Charte en créole.

## **Les objectifs du projet**

Au regard de ce qui précède, les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- Créer une version créole de la Charte simplifiée pour les personnes immigrantes dont leur langue première d'expression est le créole ;
- Réduire les barrières systémiques vis-à-vis de l'accès à l'information en matière des droits de la personne au sein des groupes minoritaires visibles historiquement discriminés ;
- Sensibiliser les nouveaux arrivants sur les enjeux de droits de la personne dans leur langue d'interaction quotidienne pour une promotion équitable de la justice.

## **Le public cible**

Le public visé par ce projet est les Haïtiens dont leur langue maternelle est le créole. Ce choix s'explique par le fait que les Haïtiens constituent la deuxième plus grande communauté homogène en importance au Québec. D'autant plus que les nouveaux arrivants qui viennent d'Haïti par exemple ne maîtrisent pas toujours le français contrairement à ce qui est imprégné dans notre imaginaire collectif.

À ce sujet, le mythe faisant croire qu'en général l'immigrant haïtien est un francophone n'est pas toujours vrai. Cette conception remonte au début des années 1960 et 1970 lorsqu'un grand nombre d'immigrants haïtiens arrivaient au Québec. Il va de soi que les raisons qui ont poussé beaucoup d'Haïtiens à s'immigrer au Québec n'ont pas radicalement changé à date. Cependant, la différence sociodémographique entre les immigrants haïtiens d'hier et ceux d'aujourd'hui est nette.

À l'époque, la grande majorité de ces immigrants qui fuyaient le régime dictatorial des Duvalier (père et fils) pour échapper aux crimes atroces dont faisaient l'objet tous ceux et celles qui osaient s'opposer au statu quo étaient très instruits, hautement qualifiés et professionnellement aguerris. En plus, cette première génération d'immigrants haïtiens composée majoritairement de médecins, d'infirmiers, d'avocats, d'enseignants, de cadres intermédiaires et supérieurs était parfaitement bilingue, maîtrisant habilement le créole et le français comme langue seconde.

Aujourd'hui, il faut souligner que cette génération d'immigrants haïtiens que le Québec accueille maîtrise peu le français, en dépit du fait que la langue d'enseignement en Haïti demeure le français. Pour des raisons historiques liées à leur passé colonial, les Haïtiens font peu usage du français dans leurs interactions au quotidien. Le français est surtout utilisé à des fins essentiellement administratives et juridiques par l'administration publique haïtienne et les organismes privés.

### **Les stratégies de déploiement du projet**

Dès lors que la traduction est achevée et les supports seront imprimés, la Commission à travers la Direction de l'éducation et de la promotion des droits (DÉPD), dans un premier temps, sollicitera l'aide des organismes communautaires travaillant auprès des communautés initialement visées afin d'assurer la distribution de la nouvelle Charte simplifiée à leur clientèle. Dans un second temps, la DÉPD s'engagera à développer un partenariat exclusif avec le ministère de l'Immigration de la francisation et de l'intégration (MIFI) pour que celui-ci puisse permettre à tous les nouveaux arrivants de se doter de la nouvelle Charte simplifiée en créole y compris celles dans les autres langues. Dans le cadre de ce même partenariat, la DÉPD proposera au MIFI d'intégrer dans son programme de francisation et d'intégration un cours sur la Charte des droits et libertés (Charte 101) à l'attention des nouveaux arrivants. Ce cours pourrait être dispensé par les conseillers en éducation de la DÉPD.

### **La durée d'exécution**

Ce projet sera exécuté au cours de la période d'automne 2023 jusqu'à la période d'hiver 2024.

### **Les personnes-ressources responsables du pilotage du projet**

Ce projet sera piloté par Sabine Monpierre et Walph Ferentzi Youyou sous la supervision de la directrice et du coordonnateur de la DÉPD.